

3.2 Accès à distance : raccordement résidentiel au RNIS et au modem

- Services**
- i) Poses permanentes des câbles et des prises nécessaires au RNIS pour une utilisation résidentielle, y compris à l'extérieur de la RCN (remarque : le RNIS n'est pas disponible en certains endroits).
 - ii) Installation d'une ligne téléphonique résidentielle supplémentaire pour l'accès à distance au SIGNET.

Service	Préavis
Accès résidentiel au RNIS : – Dans un rayon de 50 km de la RCN – Au-delà d'un rayon de 50 km	30 jours civils Plus de 40 jours civils
Ligne résidentielle supplémentaire	1 mois ou plus, selon le lieu de la résidence

Demandes Communiquer avec SXCH, au 944-1776 (soutien pour l'accès à distance et à l'extérieur). Après avoir configuré le ou les ordinateurs, SXCH demandera à SXTV d'effectuer l'installation.

Autorisation Directeur général ou Administrateur régional.

- Divers**
- Le technicien de Bell Canada doit effectuer une visite des lieux avant de procéder à l'installation.
 - L'installation est effectuée par Bell Canada.
 - Les directions générales fournissent le matériel informatique (ordinateur et modem), ou louent les modems de Bell Canada.
 - Les directions générales paient à l'avance le coût des services pour une année.
 - Il faut avoir une carte ADAS pour accéder au SIGNET (voir partie 4.1, cartes ADAS et autres services d'accès, pour des informations sur l'achat d'une carte ADAS).
 - L'identification de l'appel permettra l'accès ADAS à partir de numéros ne faisant pas partie du Gouvernement.

